



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2018

Etaient présents :

- Frédéric SABY, Maire
- Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- André FOURNIER, 3ème adjoint
- Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- Mickaël BESSERVE, présent à partir de 20h11
- Frédéric DUGOUT
- Dominique FOURNIER
- Jean-François MARCHEIX
- Christelle MONNET
- Josiane MOUTARDE
- Franck PERE
- Mathieu THOMAS
- Roland VIALIS
- Damian WALSH

Etaient invitées:

- ◆ Laurie CHEFDEVILLE

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018
3. PLU : validation du règlement de projet
4. Vente terrains communaux aux Monts et au Montôt
5. Décisions modificatives Budget Principal et budget Assainissement
6. Demande de subvention régionale pour la rénovation des logements du presbytère
7. Validation de la convention d'exploitation de la station d'épuration
8. Questions diverses

La séance débute à 20h05.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour

Le Maire propose l'ordre du jour et demande le retrait du point n°6. Un nouveau dispositif d'attribution des subventions doit être mis en place très prochainement.

Vote : 15 voix pour

2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018 est soumise au vote.

Vote : 15 voix pour

3. PLU : validation du règlement de projet

Dans le cadre des travaux du PLU, les collectivités ont désormais la possibilité de pouvoir adopter un règlement de projet simplifié, modernisé et plus allégé comportant des écrits, des photos, des explications imagées.

Toutefois, il est nécessaire de valider cette forme de projet de règlement par délibération. Il précise qu'il s'agit uniquement de valider la forme et non son contenu.

Le maire propose donc l'adoption du règlement simplifié.

Vote : 1 abstention
14 voix pour

4. Vente terrains communaux aux Monts et au Montôt

Dans le cadre de ventes déjà validées lors du conseil municipal du 29 janvier 2018, les documents d'arpentage réalisés par un géomètre ont été transmis en Mairie :

- Les Monts : M. et Mme Bayle Philippe
Parcelle AZ 320 : vente de 160 m² à 10 € soit 1600 €
- Le Montôt : M. et Mme Tauveron Guy
Parcelle AS436 : vente de 84 m² à 10 € soit 840 €

Les frais relatifs à l'élaboration des documents d'arpentage et les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le Maire demande l'autorisation de procéder à la vente au tarif et aux conditions proposées ci-dessus.

Vote : 15 voix pour

5. Décisions modificatives Budget Principal et budget Assainissement

Pour être en conformité avec la nomenclature abrégée et non développée, plusieurs anomalies ont été décelées dans le budget Assainissement 2018.

Il est proposé de les rectifier de la façon suivante :

Crédit à ouvrir	compte 28158	+ 10587 €
Crédit à réduire	compte 281532	- 10587 €

Crédit à ouvrir	compte 74	+ 3800 €
Crédit à réduire	compte 748	- 3800 €

Crédit à ouvrir	compte 622	+ 11000 €
Crédit à réduire	compte 6226	- 11000 €
Crédit à ouvrir	compte 1391	+ 8950 €
Crédit à réduire	compte 139118	- 8950 €
Crédit à ouvrir	compte 2156	+ 7200 €
Crédit à réduire	compte 21562	- 7200 €
Crédit à ouvrir	compte 203	+ 42 000 €
Crédit à réduire	compte 2031	- 42 000 €

Concernant le budget Commune 2018, une erreur d'intitulé a été commise. Il convient de la rectifier de la façon suivante :

↳ Comptes Dépenses :

615231 Voiries	10000 €
615228 Autre bâtiments	5000 €
615221 Bâtiments publics	10000 €

↳ Comptes Recettes :

775 Produits de cession d'immobilisation	25000 €
--	---------

Le Maire propose de valider les modifications nécessaires.

Vote : 15 voix pour

6. Validation de la convention d'exploitation de la station d'épuration

La convention de prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration devant être renouvelée, trois prestataires ont été contactés.

Nous avons reçu les offres suivantes :

- SAUR : 8250 € HT par an (engagement 1 an renouvelable 2 fois)
- SEMERAP : 9976 € HT par an (engagement 1 an)
- SUEZ : 9320 € HT par an (engagement 1 an renouvelable 2 fois)

Le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, faite par la SAUR pour l'entretien, la surveillance et le dépannage de la station d'épuration et du poste de relèvement, et de l'autoriser à signer la convention.

Vote : 15 voix pour

7. Questions diverses

↳ Zone d'Activité à La Fayolle

Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue le vendredi 1^{er} juin sur site avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture sur site afin d'évaluer la situation.

L'entreprise de la filière bois, déjà implantée, souhaite s'agrandir et faire l'acquisition d'une parcelle contigüe à la sienne.

Il est prévu de mettre une ligne continue en sortie du bourg afin de sécuriser cet axe routier.

↪ Ecole Publique

Un sondage va être effectué auprès des parents concernant la garderie communale : serait-il judicieux d'augmenter de 15 mn le temps actuel le matin ou le soir ?

↪ Sécurité

Il est prévu la mise en place de deux « cédez le passage » au village des Monts afin de sécuriser le carrefour avec la route d'Ossebet.

↪ Point propre

Après étude, le Sictom considère que 2 point propres sont nécessaires sur notre commune. Plusieurs emplacements ont été proposés, mais pour l'instant aucune décision n'a été prise.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 21h45.

La secrétaire

Le maire